

Guide pour les associations étudiantes



LE MOT DU BVE

Après une longue période marquée par la fermeture de nos universités, nous allons pouvoir reprendre l'université avec des conditions plus "normales". Cela implique également un retour des événements associatifs sur notre campus.

Suite à un an et demi sans presque aucune activité, une telle rentrée n'est pas sans difficultés pour les bureaux associatifs récemment élus. Vous aurez peut-être besoin d'aide et d'accompagnement pour réaliser vos projets et avoir des réponses à vos diverses interrogations.

Nous sommes trois vice-président.e.s étudiants à votre disposition dès maintenant pour notamment faire le lien entre l'université et ses associations: pour les questions de subventions, la faisabilité d'un projet, le bien-être de votre bureau et la gestion de vos locaux, qu'importe votre lieu d'études.

La vie de campus est primordiale au bien-être des étudiants et les associations en sont des acteurs de premier plan. Nous vous invitons à ne pas hésiter à innover dans vos projets et à voir plus loin que les contraintes qui s'imposent encore. De nombreuses possibilités de financement existent et le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) vous propose cette année plusieurs formations pour vous aider à acquérir des compétences afin d'y accéder.

N'hésitez pas à nous contacter via nos adresses mails.

bve@univ-brest.fr / vp.etudiants@univ-brest.fr

En vous souhaitant une excellente rentrée universitaire 2021-2022 !

Lilian Loëgel, Alexis Kerros, Maëlle Lucas

SOMMAIRE

LE MOT DU BVE	02
PRESENTATION DU BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE	04 à 11
OU SE SITUE LE BVE ?	07
A. COMPOSITION DU BVE	08 à 09
B. PROJETS DU BVE	10 à 11
CREATION D'UNE ASSOCIATION	12 à 20
A. PREAMBULE	13
B. LA LABELLISATION	14 à 16
C. EN CAS DE CHANGEMENT DE BUREAU	17
D. SERVICES AUX ASSOCIATIONS	18 à 20

CONCRETISER VOS PROJETS	21 à 29
A. LA COMMISSION FSDIE	22 à 23
B. LA COMMISSION CVEC	24 à 26
C. AUTRES SUBVENTIONS	27 à 29
CONTACTS	30 à 31
A. ADRESSES MAILS	31
B. LIENS UTILES	31

PRESENTATION DU BUREAU
DE LA VIE ETUDIANTE

PRESENTATION DU BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE

Le Bureau de la Vie étudiante (BVE) contribue à l'animation de la vie étudiante sur tous les sites géographiques de l'université par l'accueil et l'information de tous les étudiants et particulièrement les nouveaux sur les activités qui relèvent de la vie universitaire : vie associative, culture, sport, santé, engagements divers.

Le BVE est l'interlocuteur privilégié des associations étudiantes, il leur apporte une aide dans leur fonctionnement au sein de l'université (domiciliation, hébergement, demande d'occupation, de matériel) et soutient tous les projets étudiants via le FSDIE.

Le BVE a également pour mission de promouvoir la citoyenneté étudiante : implication dans les différents conseils, participation aux élections représentatives.

Pour résumer le BVE a différents rôles:

- Veiller à l'application de la politique Vie Etudiante de l'UBO
- Accompagner les associations étudiantes dans leurs projets
- Organiser l'UE Libre Engagement Etudiant
- Gérer administrativement la CVEC et le FSDIE
- Accompagner les étudiants dans l'aménagement de leurs études
- Organiser différents évènements

Pour toutes questions ou renseignements, nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse:

bve@univ-brest.fr

Où se situe le bureau de la vie étudiante ?

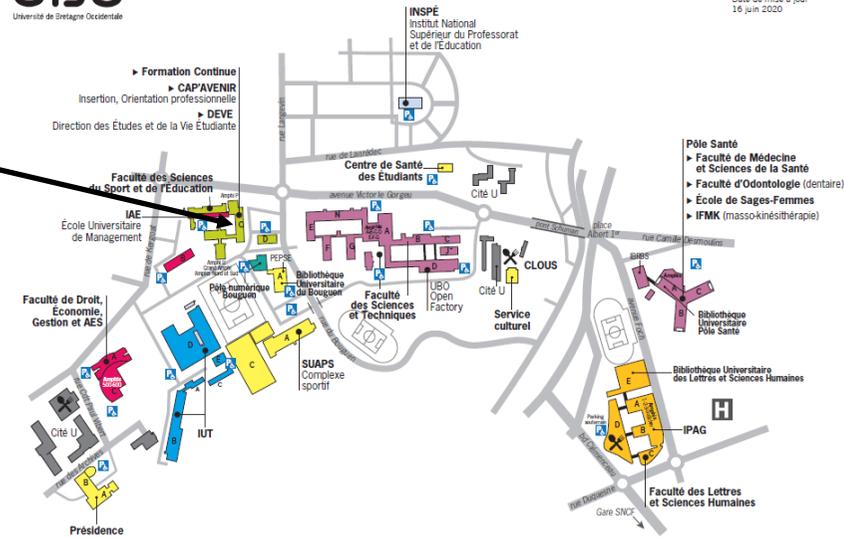
Le BVE se situe à la DEVE:
20 avenue Le Gorgeu
2920 BREST



Université de Bretagne Occidentale

Site de Brest

Date de mise à jour
16 juin 2020



A. Composition du BVE

> Vice présidents

ABDESLAM MAMOUNE

Vice Président Formation Tout au Long de la Vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

vp.formation@univ-brest.fr

FRANCOIS-XAVIER ROUX-DEMARE

Vice Président en charge de l'université européenne et de la vie étudiante

francois-xavier.roux-demare@univ-brest.fr

MAELLE LUCAS

maelle.lucas@univ-brest.fr

ALEXIS KERROS

alexis.kerros@univ-brest.fr

LILIAN LOEGEL

lilian.loegel@univ-brest.fr

> **Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)**

JACQUES DROGO

Directeur de la Direction des études et de la vie étudiante

bve@univ-brest.fr

ELODIE AUTRET

Directrice adjointe en charge de la vie étudiante

02.98.01.67.39 - bve@univ-brest.fr

AXELLE ABJEAN

02.98.01.67.72 - bve@univ-brest.fr

B. Projets du BVE

- Après-midi d'accueil des nouveaux arrivants
- Accueil des étudiants internationaux
- Parrainage des étudiants internationaux
- Rentrée des associations
- Soirée d'informations pour les futurs étudiants
- Animation du campus

Cette liste n'est pas exhaustive.



Formations:

- Créer, gérer et animer une association étudiante
- Organisation d'un évènement festif à Brest
- Prévention des risques
- Comment financer ses projets?
- Mieux communiquer auprès du public étudiant
- Égalité Femmes Hommes

Les dates de ces évènements sont à venir.

CREATION D'UNE ASSOCIATION

CREATION D'UNE ASSOCIATION

Pour créer une association étudiante, vous devez respecter certaines étapes.

A. Préambule

- 1. Définir le projet de l'association**
- 2. Rédiger les statuts**
- 3. Réunir les membres en une assemblée générale constitutive pour voter les statuts et élire les membres du conseil d'Administration et du bureau.**
- 4. Déposer à la préfecture:**
 - la déclaration de l'association sur papier libre (avec le nom de l'association, l'objet, l'adresse, les coordonnées complètes des membres dirigeants)
 - les statuts en 2 exemplaires
 - le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
 - le formulaire de déclaration préalable à la création d'une association pour l'insertion au journal officiel

B. Labellisation

Pour être reconnues au sein de l'université, les associations doivent obtenir le label ASSO UBO. Le label « asso UBO » permet de recenser les associations étudiantes de l'UBO et de faciliter les démarches administratives.

Ce label permet aux associations d'avoir accès aux services que l'Université de Bretagne Occidentale met à sa disposition, parmi lesquels :

- la possibilité d'utiliser les locaux de l'université pour des manifestations, sous réserve de remplir en bonne et due forme le formulaire approprié et de la disponibilité des locaux visés
- la possibilité d'accéder à des financements de l'université, notamment par le FSDIE
- la possibilité d'accéder aux outils de communication de l'université, notamment dématérialisés
- le soutien technique de l'université et de ses services dans la mesure des moyens disponibles
- la domiciliation de l'association dans les locaux de l'université
- l'attribution d'un local dans la mesure des moyens disponibles, ainsi que du mobilier de base

Se référer au:

- Mémento : Comment obtenir le label UBO
- Charte des associations étudiantes

https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/82/82275_charte-des-associations-etudiantes-2019.pdf

MEMENTO: COMMENT OBTENIR LE LABEL UBO

1- Connectez vous à la base de données des associations étudiantes et créez un dossier pour votre association

Pour y accéder, deux possibilités:

⇒ https://www.univ-brest.fr/deve/menu/vie_etudiante/vie-associative/Obtenir-le-label-ASSO-UBO

⇒ Se rendre sur la page de la DEVE:

<https://www.univ-brest.fr/deve>

- > Espace: Vie étudiante
- > Rubrique: Vie associative
- > Onglet: Procédure

2- Remplissez tous les champs du formulaire

3- Joignez les documents officiels de votre association:

Afin de simplifier votre démarche, numérisez dès à présent les pièces justificatives:

- le récépissé de la sous-préfecture (ou une déclaration sur l'honneur attestant de la déclaration de l'association à la sous préfecture)
- les statuts de l'association
- l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale portant sur la composition du bureau de l'année en cours
- un justificatif de l'assurance de l'association (responsabilité civile et obtention du local)
- le bilan financier de l'année écoulée voté en assemblée générale
- la charte des associations étudiantes signée

4- Demandez l'obtention du label en soumettant la validation de l'association au bureau de la vie étudiante (BVE)



C. Changement de bureau

Pour éviter qu'une association reparte de zéro chaque année, nous vous conseillons de réaliser un dossier de passation pour faire le lien entre les différents membres bénévoles.

Celui-ci peut comprendre :

- Ce guide
- Une fiche recensant les différents contacts de l'association (institutions, établissements, autres associations...)
- Une fiche recensant les différents prestataires utilisés lors du mandat écoulé
- Le bilan moral et financier du mandat écoulé
- Une fiche présentant les archives de l'association.

QUID LABELLISATION

- 1- Nous adresser un mail si l'association est déjà labellisée pour repasser l'association en statut « brouillon »
- 2 - Fournir les justificatifs nécessaires relatifs au changement de bureau
- 3 - Soumettre à validation le dossier

D. Services aux associations

1. UTILISATION DES LOCAUX

2. ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DES PROJETS

Le BVE se tient disponible pour répondre à vos interrogations sur:

- les procédures (labellisation, dépôts de projets...)
- les moyens à votre disposition

Conseil:

Il est indispensable, avant d'entreprendre toute démarche, de se poser les bonnes questions, de clarifier son idée et de connaître les principes généraux de la méthode d'élaboration de projets.

Cette première étape vous permettra de bien maîtriser votre projet et d'éviter certains risques.

Voici quelques questions auxquelles il est nécessaire de répondre avant de vous lancer :

- En quoi consiste le projet ?
- Est-il réalisable ?
- Qu'en attend-on pour soi et pour les autres ?
- Pourquoi avoir choisi ce projet? Cette question implique votre motivation.
- Le projet est-il ponctuel ou amené à durer?

Répondre à l'ensemble de ces questions va vous permettre d'évaluer la faisabilité de votre projet.

Celle-ci repose sur :

- la motivation des porteurs du projet
- les possibilités de partenariat
- la capacité du projet à rassembler des moyens humains, matériels et financiers
- le temps

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

En tant qu'association, vous pouvez demander des subventions pour vous aider dans l'élaboration de vos projets.

Vous trouverez des informations relatives aux commissions:

- Au sein de l'UBO: pages 23 à 26
- À l'échelle de la ville: pages 27 à 28
- A l'échelle de la région: page 28

4. MATÉRIEL DE PRÊT

5. REPROGRAPHIE

6. BÉNÉFICIER DE LA COMMUNICATION INTERNE

Nous vous offrons la possibilité de mettre en avant votre association et/ou vos projets sur différentes interfaces:

- L'espace numérique de travail (ENT)
- Site
- Réseaux sociaux

Pour cela, vous pouvez faire votre demande auprès du:
Service.communication@univ-brest.fr



CONCRETISER VOS PROJETS

CONCRÉTISER VOS PROJETS



A. La commission FSDIE

En quelques mots:

La commission est composée de membres du BVE, de personnalités extérieures, de représentants associatifs étudiants, de représentants de services dédiés à la Vie Etudiante à l'UBO.

Les projets financés sont liés aux projets des associations ayant pour objectif la dynamisation du campus.

La commission FSDIE ne subventionne pas les projets tutorés et les soirées étudiantes.

Calendrier prévisionnel

Les membres de la commission se réunissent au minimum quatre fois au cours de l'année pour statuer sur les dossiers reçus. Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévisionnel.

Calendrier prévisionnel	
Date du dépôt des dossiers	Date de la commission
24 septembre 2021	07 octobre 2021
29 octobre 2021	18 novembre 2021
04 février 2022	24 février 2022
18 mars 2022	7 avril 2022
20 mai 2022	09 juin 2022

Champs d'action :

- Citoyenneté
- Culture artistique
- Culture scientifique et technique
- Environnement
- Handicap
- Santé
- Solidarité
- Sport

Impératifs: **Votre association doit être labellisée.**

Si votre demande excède 3 000€, vous serez invités à venir présenter votre projet lors de la commission.

Un bilan du projet doit être transmis dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'action.

Accès:

Sous l'accès NUXEO de votre association, cliquer sur l'onglet « Faire une demande FSDIE ».

Documents à fournir:

Pour déposer une demande de subvention FSDIE, vous devez remplir tous les champs d'information et y déposer les documents annexes demandés.

B. La commission CVEC

En quelques mots:

La circulaire n°2019-029 précise que la CVEC doit exclusivement servir à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Les actions CVEC doivent se rattacher aux axes précisés ci-dessous.

- L'amélioration de l'accès aux soins des étudiants, le renforcement des actions de prévention et d'éducation à la santé;
- Le renforcement de l'accompagnement social des étudiants;
- Le développement de la pratique sportive des étudiants;
- La diversification des projets et événements artistiques et culturels afin d'en permettre leur accès au plus grand nombre;
- L'amélioration de l'accueil des étudiants.

Calendrier prévisionnel :

Calendrier prévisionnel	
Date du dépôt des dossiers	Date de la commission
04 octobre 2021	19 octobre 2021
Décalée au 20 octobre 2021	Décalée au 09 novembre 2021
18 janvier 2022	01 février 2022
18 mars 2022	01 avril 2022

Champs d'action :

- Accompagnement social
- Accueil des étudiants
- Evènements culturels
- Pratiques sportives
- Santé

Impératifs:

Si votre demande excède 3 000€, vous serez invités à venir présenter votre projet lors de la commission.

Un bilan du projet doit être transmis dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'action.

Procédure à suivre:

Un dossier de candidature devra être complété par le porteur de projet. Ce dernier est disponible via ce lien: <https://sondage.univ-brest.fr/limesurvey/index.php/848915?lang=fr>

Ce formulaire indique la nature du projet, son budget prévisionnel, le ou les partenaires concernés s'il y a lieu, le calendrier prévisionnel, ainsi que les critères qui permettront une évaluation du projet.

C. Autres subventions

3.1. Financement par la composante

Les associations peuvent déposer des demandes de financement auprès de la direction de la composante dont elles dépendent.

Les demandes de financement sont examinées par le conseil de composante et le bureau de la vie étudiante sur la base d'un dossier contenant une présentation détaillée de l'action envisagée.

L'imprimé de demande de subvention est disponible sur le site de la DEVE.

Seules les associations labellisées UBO peuvent prétendre à un financement par une composante. L'association s'engage en outre à produire le bilan des actions menées ainsi que le compte-rendu financier de l'opération subventionnée dans les deux mois suivant son achèvement.

3.2. PEPSE



Missions principales:

1. Promouvoir l'émergence de projets
2. Organiser des ateliers et événements autour de nos valeurs.

<https://www.pepse-brest.fr/>

3.3. ELAN



Missions principales:

1. Conseils
2. Mise en lien avec des acteurs locaux
3. Soutien matériel et financier

<https://www.bij-brest.org/article301.html>

3.4. CVEC CROUS / CLOUS



La commission CVEC du Crous permet aux associations de les soutenir (matériel et financier) pour mettre en place des projets et actions visant à améliorer les services proposés aux étudiants dans les domaines suivants: « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

<https://www.crous-rennes.fr/cnous/cvec-contribution-de-vie-etudiante-de-campus/>

CONTACTS

A. Adresses mails

bve@univ-brest.fr

handiversite@univ-brest.fr

service.communication@univ-brest.fr

service.patrimoine@univ-brest.fr

contact@pepse-brest.fr

egalite.femmes-hommes@univ-brest.fr

B. Liens utiles

DEVE: <https://www.univ-brest.fr/deve>

BVE: https://www.univ-brest.fr/deve/menu/vie_etudiante/Bureau-de-la-Vie-Etudiante

FSIDIE: https://www.univ-brest.fr/deve/menu/vie_etudiante/

[vie-associative/Financer+un+projet/FSIDIE.cid93106](#)

CVEC: https://www.univ-brest.fr/deve/menu/vie_etudiante/Contribution-Vie-Etudiante-et-de-Campus/La-CVEC-c_est-quoi-

ELAN: <https://www.bij-brest.org/article301.html>